



Rapport sur la gestion 2024
Préavis municipal N° 39/25

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de gestion a procédé à la vérification de la gestion de notre Commune pour l'exercice 2024.

1. METHODE DE TRAVAIL

La Commission a procédé de la manière suivante :

- Séance de planification des activités de la Commission de gestion
- Rencontres avec les cinq membres de la Municipalité
- Étude et analyse du rapport de gestion 2024
- Analyse et suivi des points du rapport de l'année précédente

La Commission s'est réunie à 6 reprises. Les membres en sous-commission de deux personnes ont rencontré chaque Conseiller Municipal.

Dans ce rapport figurent les notions d'observations et de vœux, qui répondent aux définitions suivantes : l'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des remarques ou réserves ; le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de réaliser un travail ou une réforme.

2. ETUDE ET ANALYSE DU RAPPORT DE GESTION 2024 (PRÉAVIS 39/25)

La Municipalité a remis la version définitive et complète du rapport de gestion 2024 le 12 mai 2025. Néanmoins, cette année nous avons reçu les versions provisoires très rapidement de la part de chaque membre de la Municipalité et les remercions.

3. RENCONTRES AVEC LES CINQ MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

3.1. Préambule

Cette année, nous avons souhaité rencontrer la Municipalité in corpore afin de traiter les thèmes que nous aborderons dans le chapitre suivant. Nous avons également profité de réaliser, comme chaque année, le suivi des vœux et observations encore ouvert(e)s. L'ensemble de ces

points sera traité plus bas. Le présent chapitre est destiné aux retours des entretiens bilatéraux entre la délégation de notre Commission et le/la Municipal/e concerné/e.

3.2. Robert Middleton, Syndic

Deux points principaux sont à relever. Le premier concerne la facture sociale et le second, les ressources humaines et la structure organisationnelle de la Commune.

Péréquation

Concernant la facture sociale, bien que la grande partie de la problématique appartienne désormais au passé, suite à l'accord avec le Canton, notre Syndic reste très actif dans ce processus, notamment dans la procédure judiciaire opposant les communes à l'Etat, concernant l'application et les calculs de la facture sociale. Nous avons profité de la rencontre entre notre délégation et le Syndic pour aborder une crainte que notre Commission avait et dont elle avait déjà fait part l'année dernière ; celle de l'impact sur l'image de la Commune de ce qui pourrait être perçu comme un « acharnement » judiciaire par d'autres communes. Nous avons rapidement été rassurés par Monsieur le Syndic qui nous a confirmé que la Municipalité n'est absolument pas contre la péréquation (entre communes) mais qu'il s'agit uniquement du volet de la facture sociale qui est contesté. C'est précisément cet aspect qui fait l'objet d'une procédure devant le Tribunal fédéral. Selon le Syndic, l'arrêt du Tribunal fédéral sera décisif pour les communes. Un jugement défavorable aurait un impact particulièrement lourd sur les finances communales et mettrait à mal le principe d'autonomie communale, en admettant que le Canton dicte sa volonté de manière unilatérale dans ces procédures. Ledit arrêt a été commenté par le Syndic lors de la séance du Conseil communal du 12 mai 2025.

Gestion du personnel

Quant à la partie relative à la structure organisationnelle et aux ressources humaines, nous pouvons relever des changements conséquents et bienvenus pour 2025, qui s'inscrivent dans le sens des recommandations que notre Commission a émis l'an dernier. En effet, l'organigramme tel que présenté dans le rapport de gestion a été revu et simplifié. Les relations organisationnelles et de travail sont claires et compréhensibles.

La Municipalité note que cela a permis d'alléger sa charge opérationnelle et d'apporter une clarification notable pour les collaborateurs. En ce sens, le nouveau fonctionnement est jugé bénéfique.

De plus, la gestion du personnel évolue en ce sens que les entretiens de fin d'année des collaborateurs sont dorénavant documentés et réalisés en présence du supérieur hiérarchique.

Ces nouvelles mesures en matière de gestion du personnel répondent aux observations et vœux des années précédentes (observation n°1-2022G, observation n°2-2022G et vœu n°1-2022G).

3.3. Bernard Henrioux, Municipal

Comme chaque année, M. Henrioux salue l'excellent travail effectué par les collaborateurs du service voirie et espaces verts de la Commune où règne une bonne entente et un esprit d'équipe. Selon nos souhaits des autres années, M. Henrioux accorde une grande importance au bien être des collaborateurs qu'il voit et avec qui il échange quotidiennement.

Pour 2024, nous avons, une fois de plus, apporté un focus particulier sur la gestion des espaces verts et des forêts.

Espaces verts et forêts

Un engagement fort a été pris en faveur de l'aménagement de prairies fleuries, reconnues pour leur résilience face au changement climatique, leur faible coût et leur simplicité d'entretien. Ces îlots de nature, à l'image de ceux de Châtillon, sont cruciaux pour la protection des insectes. Des maisons à insectes ont été placées sur le haut du village.

Côté arbres et forêts, l'adhésion au groupement forestier s'avère être un véritable succès. L'unification de la gestion sur l'ensemble du territoire a permis de réduire significativement les coûts. Le prix moyen de vente des bois s'est monté à CHF 51.55/ m³ (uniquement Crans encore du triage) en 2023 et à CHF 68.80/m³ en 2024 (sur l'ensemble du Groupement).

Eaux usées

Actuellement, 80 % du réseau d'eaux usées du village est cartographié. L'entreprise Schenk SA complète progressivement ce plan en identifiant et en enregistrant les 20 % restants lors de travaux, dans le but d'obtenir une connaissance exhaustive des infrastructures.

Caribana Festival

Concernant le changement de direction à Caribana, une atmosphère de bonne entente règne avec la Municipalité, et la remise en état des lieux a été réalisée conformément aux attentes.

Eco-points

Malheureusement, les infractions aux règles des Éco-points persistent en comparaison avec 2023.

A ce sujet, la Commission suggère d'informer les nouveaux habitants des consignes à respecter dès leur arrivée au moyen d'une brochure.

3.4. Marie-Noëlle Gay, Municipale

Compte tenu de la situation particulière (démission fin 2024), la Commission a renoncé à rencontrer Madame Gay. Néanmoins, nous profitons de l'occasion pour la remercier sincèrement de l'investissement dont elle a fait preuve durant toutes ces années et de son implication dans les activités culturelles et multigénérationnelles.

3.5. Yvan Rueff, Municipal

Police des constructions

Les volumes traités par la police des constructions en 2024 s'inscrivent dans la continuité de l'année passée, autant pour les dossiers de construction déposés que pour les permis de construire et les permis d'habiter délivrés, qui nécessitent régulièrement des mises en conformité.

Le Municipal en charge est épaulé dans ces activités par M. Bourqui (chef de service) et Mme Rosset (assistante technique), dont il relève la qualité du travail. Néanmoins, M. Rueff estime que les activités de police des constructions consomment environ 50% de son temps. Le recrutement d'un nouveau collaborateur, initié en 2024 mais effectif en 2025, permettra au Municipal en charge de dégager du temps pour des activités plus stratégiques.

La Commune fait appel systématiquement à différents bureaux techniques (respect des règlements, conformité énergétique, canalisations, etc). M. Rueff demande à être systématiquement copié sur les emails échangés et reste ainsi bien informé des démarches en cours. Il relève que les bureaux évaluent souvent les dossiers de manière plutôt sévère, ce qui donne à la Municipalité peu de latitude dans sa prise de décision. On constate dans les projets une évolution vers une augmentation de la densification, mais interrogé sur une éventuelle stratégie de la Municipalité, M. Rueff répond que la densification est de la compétence de la Confédération, avec la LAT. Si les projets sont conformes, la Commune n'a pas vraiment de marge de manœuvre.

M. Rueff tient à signaler un point d'amélioration en 2024 avec la mise en place d'un tableau de bord couvrant l'ensemble des projets en cours.

Routes

La Commission de gestion s'est interrogée sur l'omniprésence du bureau BS&A en ce qui concerne les travaux sur les routes et a obtenu les explications suivantes de M. Rueff: en fonction de l'envergure des projets, ceux-ci sont mis au concours. Les critères de la mise au concours dépendent principalement des montants en jeu, ceux-ci sont clairement définis et appliqués.

Port

Les activités d'entretien périodique sont effectuées, telles que la mise en conformité des systèmes électriques, ou le remplacement des bouées d'amarrage.

La Commission de gestion constate avec satisfaction la mise en place d'un nouvel outil informatique permettant une attribution plus fine des places en fonction des largeurs exactes des places d'amarrage. Dans la lutte contre les bateaux non conformes, M. Rueff relève la difficulté et longueur des démarches pour libérer une place occupée par un bateau à l'abandon. Néanmoins, la liste d'attente des habitants de Crans est quasiment épuisée.

Informatique

Tous les collaborateurs de la Commune (y compris Municipaux) ont obtenu une nouvelle certification en 2024, plus exigeante en particulier sur les données sensibles. La directive informatique concernée a été mise à jour avec ces nouvelles exigences. Des campagnes d'hameçonnage (phishing) ont été menées à plusieurs reprises avec des résultats très satisfaisants. La Commune dispose d'un inventaire complet des équipements informatiques, y compris les appareils privés utilisés dans le cadre des activités de la Commune. Une mise à jour de l'ensemble des postes informatiques à Windows 11 a été effectuée, La Commission de gestion relève la consolidation dans ce périmètre des acquis de 2023.

3.6. Johana Pini, Municipale

Responsable des bâtiments

Un nouveau responsable a été nommé à la tête de la gestion des bâtiments communaux (M. Sinner). Son excellente maîtrise des aspects liés aux biens mobiliers a déjà produit des effets tangibles. Cette compétence accrue représente un gain considérable pour la Municipale en charge du dicastère, lui permettant de dégager davantage de temps pour le traitement des dossiers stratégiques.

Des procédures de gestion interne ont été instaurées afin d'assurer la pérennité et la traçabilité des informations :

- Systématisation du partage de connaissances
- Mise en place de suppléants
- Création de fichiers de suivi

Rénovation et étude des bâtiments

L'année écoulée a été marquée par une étude approfondie des différentes options envisageables en matière de rénovation des bâtiments communaux. Plusieurs variantes ont été analysées dans le but de préparer un crédit d'étude à soumettre au Conseil communal. Le processus s'est révélé chronophage, mais nécessaire pour une planification cohérente.

Il est à relever que le flux habituel de petits travaux d'entretien effectué tout au long de l'année ne sera pas suffisant pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, ni pour assurer la conformité légale et la modernisation du parc immobilier.

Planification énergétique et CECB+

Des démarches ont été entreprises les années précédentes en vue d'évaluer l'ensemble des bâtiments (réalisation de CECB+) et les travaux à réaliser. Cette démarche comprend :

- L'établissement d'un état des lieux du parc immobilier
- L'estimation des coûts liés à la mise en conformité
- L'élaboration d'une projection d'investissements pour prioriser les interventions à mener

Une séance de travail avec la commission des travaux a eu lieu à la fin de l'année 2024. À cette occasion, un état des lieux complet a été présenté, mettant en évidence les priorités en matière de rénovation énergétique. Des choix devront être opérés afin de hiérarchiser les projets à mettre en œuvre.

Salle de gymnastique

La vétusté de la salle de gym a été constatée il y a plusieurs années, et une rénovation est prévue. Celle-ci s'inscrit dans une approche globale de réhabilitation du bâtiment communal auquel elle est rattachée.

Le crédit de construction devrait être sollicité au plus tôt à l'été 2026, en raison des délais requis pour les appels d'offres, le travail des bureaux d'étude et l'intervention des architectes.

Développement durable

Les actions entreprises dans le cadre du développement durable ont rencontré un écho très favorable auprès de la population, notamment les séances publiques.

Finances

Une réflexion stratégique est en cours concernant :

- La planification des dettes
- Les futurs emprunts à contracter
- La hiérarchisation des projets selon leur degré d'urgence et d'importance

La Municipale en charge démontre une conscience accrue des enjeux intergénérationnels, en veillant à équilibrer les besoins actuels avec la charge financière transmise aux générations futures.

4. AUDIT et VISITES

Une première séance de présentation du programme de la Commission de gestion s'est tenue courant du mois de janvier. Une séance avec la Municipalité in corpore a suivi au mois de mai pour discuter des points ci-dessous.

4.1. Thème 1 – Droits de superficie

La Commune de Crans jouit de, ou est soumise à des droits de superficie¹. Nous avons souhaité savoir la manière dont la Commune gère ces droits. Les objectifs de notre analyse étaient les suivants :

- Avoir une vue d'ensemble des droits de superficie
- S'assurer que le processus de gestion des droits de superficie existe, est en place et appliqué.

Il s'est avéré lors des discussions avec la Municipalité qu'aucune liste précise, ni inventaire des droits de superficie n'existe. Néanmoins, la Commune est concernée par les droits de superficie pour trois sites uniquement (une partie de la zone de la déchetterie, un alpage et une habitation au centre du village). Chaque droit de superficie a une durée, une échéance et une rétribution différente. Les renouvellements de ces actes, lorsqu'ils seront nécessaires, feront l'objet d'un préavis au Conseil communal avec l'ensemble des détails.

Quant à la stratégie de gestion de ces actes, leur usage étant si différent qu'il n'existe pas une seule et unique ligne directrice et qu'ils sont évalués sous l'angle de l'opportunité.

Compte tenu du très faible nombre de droits de superficie et de leur durée extrêmement longue, la Commission renonce à recommander l'établissement d'une procédure qui serait, à beaucoup d'égards, largement dépassée lorsque le renouvellement interviendra à nouveau.

4.2. Thème 2 – Plan d'entretien des infrastructures

Un plan d'investissement est présenté chaque année avec le budget. Ce dernier ne proposant que partiellement l'entretien des infrastructures existantes, nous souhaitions savoir par quel moyen la municipalité détermine les priorités et quels travaux ont été effectués en 2024. Les objectifs de notre analyse étaient de :

- Disposer d'une vue d'ensemble des infrastructures et de leur plan d'entretien.
- S'assurer que le processus de gestion d'entretien des infrastructures est documenté, en place et appliqué.

Tout d'abord, il sied de préciser qu'il n'existe pas d'inventaire unique pour l'ensemble des infrastructures. En effet, chaque membre de la Municipalité est responsable de son propre dicastère qui, selon les services, dispose d'un inventaire plus ou moins précis et plus ou moins

¹ Le Larousse définit le droit de superficie comme le droit de propriété sur les bâtiments ou plantations existant sur un terrain appartenant à une autre personne

détaillé. Les canalisations sont relativement bien documentées car contenues dans des plans généraux (d'évacuation des eaux ou de distribution des eaux). Ces plans font office d'inventaire.

Pour ce qui est de l'éclairage public, M. Rueff nous a confirmé que le système d'information du territoire (SIT) sera mis à jour avec les informations. Le SIT est un plan de la commune qui regroupe différentes couches et fournit de nombreux renseignements pour autant qu'il soit maintenu à jour.

Pour ce qui a trait aux infrastructures portuaires ou routières, les inventaires devraient être complétés et tenus à jour. Les travaux sont dictés par les besoins et/ou les recommandations des entreprises mandataires. A titre d'exemple, l'ensemble de l'alimentation électrique des infrastructures portuaires a été refait il y a peu de temps. Quant aux travaux routiers ils sont, dans la mesure du possible, réalisés en coordination avec les travaux nécessaires sur les canalisations.

Enfin, pour les bâtiments communaux et l'informatique, des inventaires spécifiques existent et sont exhaustifs.

4.3. Thème 3 - Suivi des vœux & observations de la Cogest

Le rapport CoGest de l'exercice 2023 comprend 3 observations et 2 vœux ouverts. Il nous paraît donc important de procéder à un suivi de ces derniers.

Suivi exercice précédent

Les vœux indiqués comme réglés lors des précédents rapports sont supprimés

Observation N°1-2022G :

Nous recommandons à la Municipalité de clarifier et simplifier son organisation afin de garantir une complète transparence et une meilleure compréhension que ce soit pour les collaborateurs de la Commune ou les personnes externes, prestataires ou administrés.

→ La Municipalité, par son Syndic, nous a adressé un exemplaire du nouvel organigramme répondant pleinement à cette recommandation et nous l'en remercions.

Observation N°2-2022G :

L'organisation d'entretiens annuels pour le personnel relève de la compétence de la Municipalité. Ils sont actuellement menés oralement par le Syndic. Néanmoins, afin d'améliorer la gestion du personnel communal, la Commission invite la Municipalité à mettre en place des entretiens individuels documentés, qui comportent notamment des objectifs annuels, permettant de guider la collaboratrice ou le collaborateur dans son évolution. La Commission recommande également la participation du responsable hiérarchique et le/la Municipal-e en charge, au moins durant une partie de l'entretien.

→ La Municipalité a décidé de mettre en place, dès 2025, des entretiens de fin d'année dorénavant conduits par le Municipal en charge et validé ensuite par le Syndic. Les signatures des trois parties sont apposées sur un formulaire standardisé et une copie est remise à l'employé.

Ces nouvelles mesures répondent pleinement à notre recommandation et nous en remercions la Municipalité.

Observation N°3-2022G :

Parallèlement à la mise en œuvre du PECC, nous observons la possibilité de réalisation de mesures simples et peu coûteuses comme, par exemple, la mise en place de prairies fleuries plus résistantes au changement climatique et moins onéreuses à l'entretien, ou la création de petites zones protégées et didactiques (hôtel à insectes, bois mort, etc.).

→ Nouvelle prairie fleurie semée et hôtels à insectes mis en place sur le territoire communal. Nous considérons ce point comme réglé.

Vœu N°1-2022G :

Nous invitons la Municipalité à mettre en place et documenter tous les processus de travail clés, afin de maîtriser le risque inhérent à leur non-formalisation écrite.

Nous invitons la Municipalité à mettre en place des outils permettant une gestion optimale du personnel, notamment par la mise en place de questionnaire annuel, d'entretiens documentés et d'objectifs annuels.

→ Cf. réponse Observation N°2-2022G.

Vœu N°2-2022G :

Nous recommandons à la Municipalité de ne pas considérer uniquement l'aspect économique dans sa gestion de nos forêts, mais également leurs fonctions de protection, sociales, biologiques et paysagères. Puis, à l'avenir, d'intégrer tous ces aspects dans les futurs plans de législature.

→ Les actions entreprises vont dans le sens de la recommandation que nous maintenons pour les prochaines années. A suivre durant la prochaine législature.

Vœu N°1-2023G :

Comme relevé lors des exercices précédents, nous recommandons vivement et urgemment l'exécutif de

- ... charger l'administration communale et particulièrement le secrétaire municipal et les chefs de service d'effectuer les tâches administratives opératives de la Commune de manière autonome.
- ... libérer l'exécutif des tâches opératives afin qu'il puisse se concentrer sur ses tâches de gouvernance.
- ... de requérir auprès du Conseil les ressources nécessaires à l'administration afin qu'elle puisse remplir sa mission à court, moyen et long terme.

→ Les engagements réalisés entre 2024 et début 2025 (ressource administrative, chef de projet, etc.) ainsi que le nouvel organigramme permettent de répondre à ces vœux.

Vœu N°3-2023G :

Les recommandations de 2019 concernant les compétences financières de la Municipalité (limite des CHF 50'000.-) doivent être revues par les Commissions de surveillances. Le principe de dépenses imprévisibles et exceptionnelles doit être interprété de manière plus restrictive et appliqué avec plus de précision. Si les travaux souhaités n'ont pas été prévus au budget, la Municipalité devrait présenter des préavis pour des demandes de crédits complémentaires au budget de fonctionnement lorsque la dépense envisagée représente un dépassement conséquent de la ligne budgétaire ou que cette dernière est supérieure à un montant restant encore à définir. Dans le cas contraire, ces travaux devraient être reportés à l'exercice suivant afin d'être budgétés.

→ Ce vœu est maintenu et devra être analysé en fonction de la révision de la Loi sur les communes.

5. OBSERVATIONS ET VŒUX 2024

Observation N° 01-2024G

La Commission suggère à la Municipalité d'informer les habitants, au moyen d'une brochure par exemple, des consignes à respecter dans les éco-points.

Observation N° 02-2024G

La Commission encourage la Municipalité à porter une attention particulière à la mise à jour des inventaires.

Observation N° 03-2024G

Au vu des délais nécessaires pour répondre aux initiatives déposées, la Commission attend de la Municipalité qu'elle fasse preuve de célérité dans le traitement et que le délai réglementaire soit respecté.

6. CONCLUSION GESTION 2024

En conclusion, nous exprimons nos remerciements aux Municipaux pour les discussions et leur disponibilité.

Cet exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Il est néanmoins nécessaire de relever de grandes évolutions au niveau de la gestion du personnel, que nous saluons et qui participe à l'attractivité de la Commune de Crans.

D'autre part, nous constatons avec satisfaction la mise en route des projets d'envergure attendus depuis des années par le Conseil communal.

Enfin, cette année et grâce à la transmission anticipée des informations par la Municipalité, notre Commission a pu travailler de manière fluide et efficace et remercions la Municipalité pour cette collaboration efficiente.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande à l'unanimité d'approuver le préavis municipal N° 39/25 tel que présenté par la Municipalité et

1. d'approuver le rapport de gestion 2024, tel que présenté
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'exercice 2024
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2024

LA COMMISSION DE GESTION :

Karine Beirnaert



.....

Isabelle Nussbaum



.....

Quentin Pommaz (Président)



.....

Lydia Bourquin



.....

Lars Kermode



.....

Ainsi fait à Crans, le 03 juin 2025